JOURNÉE D'ÉTUDE INTERDISCIPLINAIRE

Le droit et la justice face à l'impardonnable

Penser et expérimenter l'impossible pardon



Rembrandt, *Le Retour du fils prodigue*, vers 1668 — musée de l'Ermitage

Présentation

Peut-on tout pardonner ? Les politiques de pardon des crimes de masse et des crimes à la cruauté assumée paraissent le suggérer. Mais la notion d'impardonnable connaît une actualité ambivalente depuis 1945. D'un côté, l'existence de crimes objectivement impardonnables, génocides et autres formes d'exterminations, est affirmée dans des prises de position éthique et morale. « Le pardon est mort dans les camps de la mort », écrivait Vladimir Jankélévitch. D'un autre, le déploiement global des justices transitionnelles et restauratives a largement mis en cause l'impardonnable par la promotion de la réconciliation, conséquence, espère-t-on, de l'échange aveu contre pardon. Or, des études et des témoignages ont mis en doute la pureté de ces pardons encouragés, imposés ou contraints. Jacques Derrida relevait les contradictions d'une transition politique appuyée sur le pardon alors que des victimes revendiquaient ce pardon comme un pouvoir propre.

Dans cette journée d'étude, nous voudrions mettre au centre de l'analyse l'impardonnable et ses rapports au droit et à la justice. Prendre au sérieux l'impardonnable ouvre un champ fécond de questionnements sur les pratiques de pardon. Mais pas seulement. D'une certaine manière, dire qu'il existe un impardonnable ou refuser de pardonner, c'est mettre une limite au pouvoir du politique, c'est privilégier la répression ou la riposte à la réconciliation, c'est désacraliser l'aveu, c'est vouloir aller au-delà du récit du bourreau pour questionner le système qui lui a permis d'agir impunément, c'est s'inscrire dans un inoubliable, un indépassable et un imprescriptible. C'est, à rebours d'une représentation commune, interroger les impensés et les limites des discours de réconciliation et rendre perceptible l'imparfaite correspondance entre le pardon des moralistes et des philosophes et le pardon politique.

La journée s'ouvrira par la restitution d'expériences institutionnelles et individuelles de refus de pardonner ou de questionnements sur l'effectivité et l'efficacité du pardon. Elle se poursuivra par une réflexion sur la possibilité de penser l'impardonnable et ses rapports au droit et à la justice. Elle abordera, enfin, la place de l'impardonnable dans les processus politiques de réconciliation.

Informations pratiques

Jeudi 19 novembre 2026

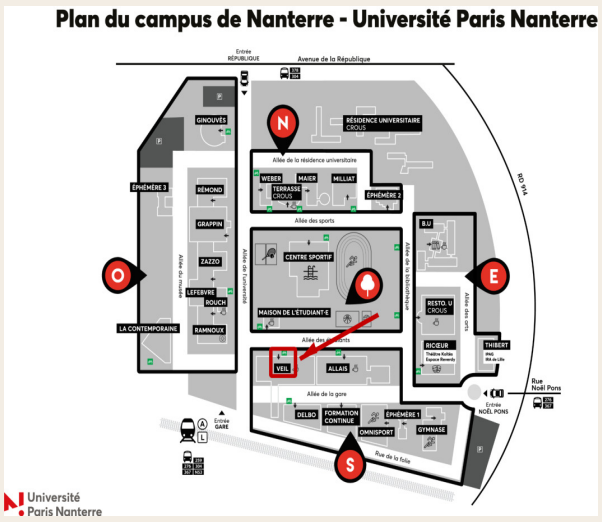
9h00 – 17h00

Salle 316

Bâtiment Simone Veil

Université Paris Nanterre

200, avenue de la République
92001 Nanterre



Programme

9h00	Accueil des participants
9h15–9h30	Mots introductifs et présentation de la journée

I. Expériences de l'impardonnable

9h30–10h00	**Marie Dosé** Avocate « Prescription et imprescriptibilité »
10h00–10h30	**Laurence Devillairs** Agrégée, docteure HDR, enseignante-chercheuse « Injustice et impardonnable »
10h30–11h00	**Philippe Mesnard** Professeur des universités en littérature comparée, Université Clermont Auvergne « Témoigner de l'impardonnable plutôt que de l'indicible »
11h00–11h15	Pause
11h15–12h00	Discussion

12h00–14h00 Pause déjeuner

II. Penser l'impardonnable

14h00–14h30	**Laure Barillas** Maîtresse de conférences en philosophie, Université du New Hampshire « Pardonner l'impardonnable ? Théories du pardon entre philosophie morale analytique et continentale »
14h30–15h00	**Stefan Goltzberg** Professeur, chercheur qualifié FNRS, Université libre de Bruxelles « Impardonnable et inexcusable : perspectives de droit talmudique »
15h00–15h30	Discussion et pause

III. L'impardonnable dans les processus politiques de réconciliation

15h30–16h00	**Antonio Laguado** Doctorant en anthropologie juridique, CHAD, Université Paris Nanterre « Pardon, vengeance et justice : deux émotions et une construction sociale »
16h00–16h30	**Magali Bessone** Professeure de philosophie politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ISJPS, IUF « L'inadéquation conceptuelle et normative du pardon politique face aux crimes de masse »
16h30–17h00	Discussion finale et clôture

Organisation scientifique

Thomas Hochmann | Mathieu Soula

Renseignements

Mme Fanny Gabard

contact@chad.parisnanterre.fr

Centre d'histoire du droit et d'anthropologie — Laboratoire d'histoire et d'anthropologie du droit, Université de Paris Nanterre
CTAD Centre de Théorie et Analyse du Droit UMR 7074 CNRS
FiND Fédération Interdisciplinaire de Nanterre en Droit
institut universitaire de France
Université Paris Nanterre